



cnes&st

conseil national pour l'enseignement en santé & sécurité au travail

rapport 2005-2006

Secrétariat



Délégation à l'Enseignement
30 rue Olivier Noyer 75680 PARIS cedex 14

T. : 01 40 44 31 96

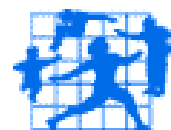
F. : 01 40 44 14 20

septembre 2006



ministère de
l'éducation nationale
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

www.cerp.prd.fr



caisse nationale de
l'assurance maladie
des travailleurs salariés

table des matières

introduction	2
I. les 3 publics de la santé & sécurité	3
A. sensibiliser les jeunes à la prévention dès leur plus jeune âge	4
B. l'ES&ST pour la formation professionnelle	4
C. l'accompagnement pour les jeunes salariés	4
II. l'état des lieux de l'ES&ST en 2005-2006	5
A. l'impact des obligations réglementaires	5
B. la prépondérance des niveaux V	6
C. la difficulté à mesurer le transfert aux élèves	7
D. une grande diversité des parcours de formation	7
III. les axes de progrès	8
A. une nouvelle structuration du dispositif de formation	8
1. pour les élèves : des exigences différentes suivant les niveaux	8
2. pour les maîtres du second degré	9
3. pour l'enseignement supérieur	12
B. la mise en oeuvre par les conventions	14
1. les conventions régionales pour l'enseignement professionnel	14
2. les conventions nationales spécifiques	15
conclusion	17
annexes	18
A. la déclaration de Berlin	18
B. les statistiques des formations	21
1. Sauvetage Secourisme du Travail	21
2. Prévention des risques liés à l'activité physique	23

introduction

La Santé & Sécurité au Travail est un élément fort de la **construction de l'Europe sociale** qui s'est traduit par la transposition de plusieurs directives dans les réglementations nationales. En 2005, **l'Agence européenne de Bilbao**¹ a publié de nombreuses communications sur l'intégration de la Santé & Sécurité au Travail dans les systèmes éducatifs. Sa campagne pour l'année 2006 porte sur le thème des jeunes au travail, avec un slogan "**débuter en sécurité**" particulièrement adapté à la sécurité et la santé des jeunes au travail. Le CNES&ST a accompagné et encouragé la participation des établissements aux concours, manifestations, productions de ressources organisés à cette occasion.

Au niveau international, l'adhésion de la France au **Protocole de Québec**² et sa participation aux travaux du Comité pour l'Éducation et la Formation à la Prévention de l'AISS permettent aujourd'hui de mieux appréhender **le continuum en "santé et sécurité" de l'école au travail** et de mieux définir les parts respectives des partenariats institutionnels qui peuvent exister dans différents pays³. Depuis plus de douze années nos accords nationaux pour l'Enseignement de la Santé & Sécurité au Travail, relayés par les conventions régionales, ont fait de ce partenariat **le dispositif le plus structuré en Europe** dans ce domaine.

Par ailleurs, l'année scolaire 2005-2006 a été l'occasion pour le bureau du CNESST de **revisiter le dispositif de démultiplication** mis en place dans les régions à travers des rencontres sur le terrain avec les différents acteurs. Grâce aux retours d'expérience périodiques des comités de pilotage, et à leur analyse, le CNESST est aujourd'hui en mesure de proposer **une nouvelle mise en oeuvre de la formation en Santé et Sécurité au Travail**, basée sur la différenciation des compétences attendues selon les futurs emplois, depuis le CAP jusqu'aux diplômes d'ingénieurs et masters.

Ces axes essentiels constituent la matière du **rapport 2005-2006**.

¹ http://osha.eu.int/priority_groups/young_people

² <http://education.prevention.issa.int/product/publication.htm>

³ Déclaration de Berlin, septembre 2006 (en annexe)

I. les 3 publics de la santé & sécurité

Au regard de l'éducation à la santé dont les débuts remontent à plusieurs décennies l'enseignement de la prévention des risques professionnels n'a été généralisé que depuis l'accord cadre de 1993 et constitue de ce fait un dossier encore "jeune".

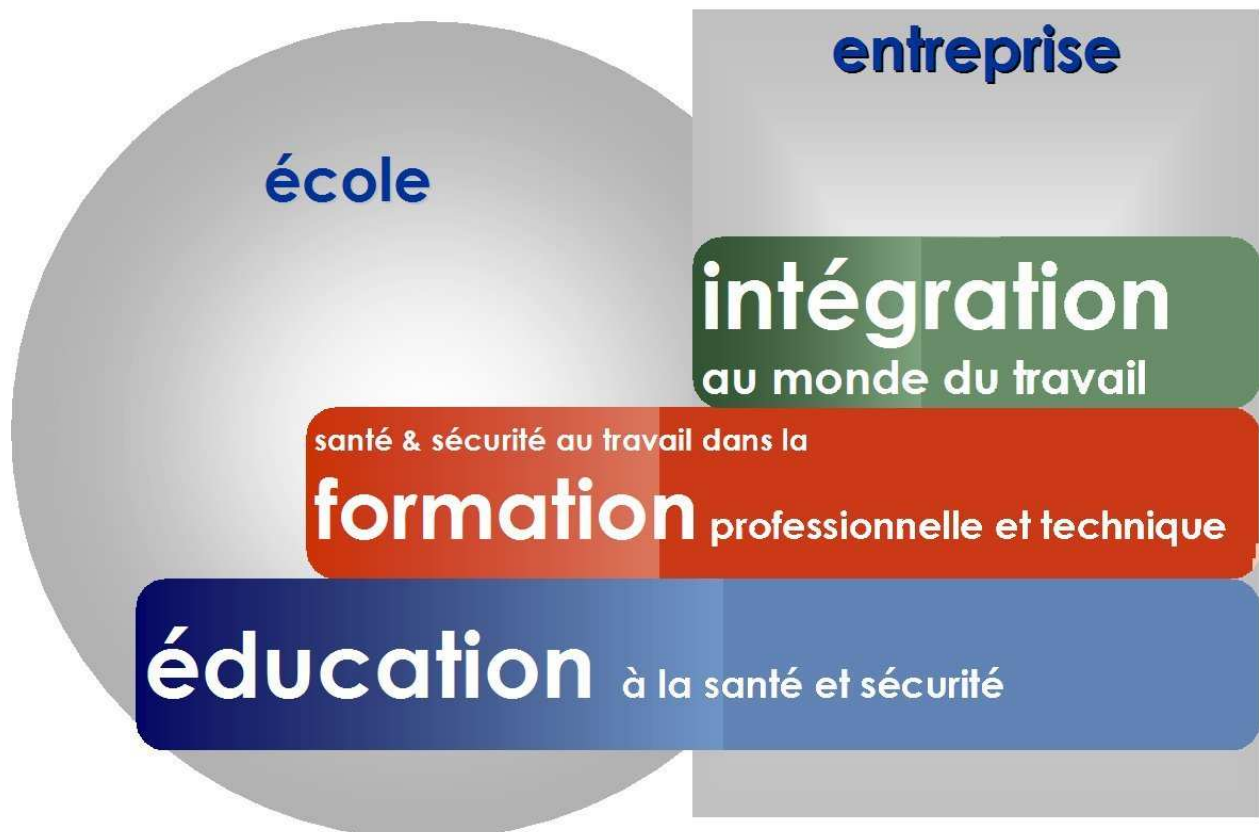
Si le continuum entre ces deux concepts est désormais une évidence, les actions menées auprès des élèves, étudiants et apprentis au cours des dernières années visent bien la globalité de l'acquisition des compétences attendues dans les sphères professionnelles, sociales et civiques même si, parfois, l'organisation de la formation peut amener des temps différenciés d'apprentissage.

L'acquisition de ces compétences se déroule en 3 étapes, chacune constituant le prérequis de la suivante et se caractérisant par :

- l'âge du public visé
- le cadre où elle se déroule
- les contenus abordés
- les acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Ces étapes nécessitent la mise en commun de moyens entre des instances partenariales différentes pour le transfert de compétences de la prévention vers la formation et la production de ressources pédagogiques spécifiques.

"de l'école au travail"



A. sensibiliser les jeunes à la prévention dès leur plus jeune âge

Il existe en France de nombreuses actions conjointes entre l'Éducation nationale, l'INPES⁴ et les services de santé des CRAM. Elles préparent les jeunes à maîtriser les principaux risques de la vie courante et à participer à la prévention des accidents et des atteintes à la santé par l'apprentissage, le plus précoce possible, de comportements et de bonnes pratiques.

B. l'ES&ST pour la formation professionnelle

Pour cette seconde étape, le partenariat français constitue une référence. Les principes énoncés dans le Protocole de Québec sont mis en œuvre depuis plusieurs années:

- l'acquisition des compétences en S&ST au fur et à mesure de l'apprentissage;
- la nécessité d'une évaluation intégrée à la formation (connaissances et pratiques);
- la nécessité pour le milieu de la formation d'adopter des "pratiques exemplaires" en matière de santé et de sécurité ainsi que la conformité aux normes et aux règles reconnues pour le matériel, l'équipement et l'environnement.

C. l'accompagnement pour les jeunes salariés

Ce dernier volet, l'intégration au travail, est encore peu développé en France. Il n'y a pas d'actions de grande ampleur mais des expériences réussies de tutorat et/ou d'accompagnement professionnel des jeunes à leur entrée dans l'entreprise. Ces actions restent cependant limitées à des entreprises de grande taille.

La stratégie qu'il conviendra de développer dans les années qui viennent devra :

- s'appuyer sur la situation particulière des jeunes sur le marché du travail,
- tenir compte de leurs attitudes face à la santé et la sécurité au travail,
- rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de formation –information
- et utiliser différents outils et modes d'intervention pour sensibiliser et soutenir les jeunes travailleurs et leurs employeurs.

⁴ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

II. l'état des lieux de l'ES&ST en 2005-2006

Tout au long de l'année scolaire la remontée de l'information se fait essentiellement lors des comités de pilotage régionaux, au travers des comptes rendus d'activité ou financiers.

Cette année, le bureau du CNESST a souhaité se déplacer au plus près des lieux de mise en œuvre afin de rencontrer l'ensemble des acteurs du dossier.

De la visite de 5 académies (Strasbourg, Rennes, Grenoble, Toulouse, Dijon), il se dégage un certain nombre de constats :

A. l'impact des obligations réglementaires

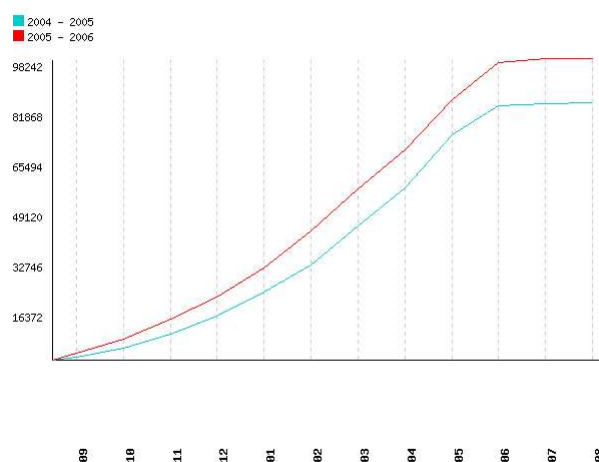
Au cours des années, l'objectif de "**faire de la maîtrise des risques au travail une véritable composante de la qualification professionnelle**" a progressivement été remplacé par des formations plus centrées sur une logique réglementaire s'appuyant, **soit sur le code du travail, soit sur l'évaluation pour l'obtention du diplôme.**

En 1995, l'introduction de l'habilitation électrique dans les diplômes a été la première étape de cette inversion de logique, du fait de l'inscription de son obligation dans le code du travail.

Plus tard, lors de la rénovation des CAP, l'évaluation du secourisme en Contrôle en Cours de Formation a amplifié le mouvement : le secourisme devient lui aussi obligatoire car il est inscrit dans le règlement d'examen.

Ainsi, les formations de Sauvetage Secourisme du Travail au niveau national (détail en annexe) ont augmenté de 17,5% l'année scolaire 2005-2006.

Pour certaines académies l'augmentation atteint 30, voire 40%.



Aujourd'hui l'ES&ST dispose de nombreux modules de formations réglementaires ou "certificatifs" associés aux compétences et intégrés aux diplômes:

- la préparation à l'**habilitation électrique** (dont la récente rénovation étend le champ des métiers nécessitant cette formation),
- le **SST** (sauvetage secourisme du travail) en CAP et en baccalauréat professionnel
- la **PRAP IBC** (Prévention des Risques liée à l'Activité Physique pour les secteurs Industrie, Bâtiment et Commerce),
- la **PRAP 3S** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour le Secteur Sanitaire et Social),
- le **CACES** (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) pour les métiers du transport et de la logistique et quelques diplômes du bâtiment.

En 2005 et 2006, former les enseignants à dispenser à leurs élèves ces modules réglementaires ou "certificatifs" (monitorats) a absorbé près de 80% des volumes horaires des plans académiques de formation.

Ces modules certificatifs sont devenus des objets d'enseignement à part entière. Il peut même arriver qu'ils s'éloignent du contexte des métiers et du niveau de formation. Ils constituent le plus souvent l'unique formation en Santé & Sécurité au Travail de ces enseignants, déconnectée de ce fait d'une approche globale de prévention.

L'ES&ST évolue vers de la bi ou multi-certification au sein du diplôme ce qui modifie le statut de ces formations dépendantes du diplôme et certifiées par l'Éducation nationale ⁵.

Enfin, la demande très marquée de la formation continue pour ce type d'actions entraîne une certaine "évaporation" des formateurs vers les GRETA, souvent au détriment de la formation initiale qui supporte le poids du renouvellement et de la mise à niveau de ses formateurs.

B. la prépondérance des niveaux V

- Aux débuts du partenariat pour l'EPRP (1993) la formation des formateurs (démarches et méthodes en prévention) était orientée vers le niveau IV et basée sur les enseignements et les compétences attendues en **baccalauréat professionnel**, les autres professeurs devant adapter cette formation au niveau inférieur ou supérieur de leurs élèves.
- Quelques années plus tard (1998), en partenariat avec les **réseaux ressources** de l'Éducation nationale, l'INRS a élaboré des produits pédagogiques spécifiques pour les **BTS** :
 - risques biologiques (3RB)
 - risques électrique (Résélec)
 - conception de machines sûres (MAI-CPI)
 - maintenance industrielle (RPMI)
 - BTP (centre ressource de Saint Lambert)

Ces dernières années, l'activité en prévention de ces réseaux ressources s'est progressivement réduite et seul le RPMI assure encore de la formation en ES&ST en maintenance industrielle.

- Depuis 2002, la rénovation des CAP a complètement réorienté les actions vers le niveau V plus spécifiquement, donc vers les modules certificatifs et/ou obligatoires.

Là encore, le changement de cap s'est répercuté sur la formation des enseignants : les comptes rendus d'activités des conventions régionales montrent un fort investissement en direction des **lycées professionnels**, voire vers les **CFA**. Le faible volume de formation visible en lycée technologique et dans l'enseignement supérieur concerne principalement la préparation à l'habilitation électrique.

Même s'il existe pour les lycées professionnels et les lycées technologiques une large part de tronc commun, le principe d'une offre de formation unique pour les deux types d'établissement montre ses limites en matière de démultiplication.

⁵ CPC info N° 41 Les diplômes composites ou bi-certifiants, réflexions juridiques autour de la "greffe de certifications"
Pascal CAILLARD - CNRS

C. la difficulté à mesurer le transfert aux élèves

Même si les référentiels rénovés sont explicites, ce point est difficile à évaluer en termes de compétences transversales en prévention.

Certes, le volume global des formations SST a doublé entre 2004 et 2005: mais le rapport du nombre de formés par moniteur a, lui, peu augmenté et reste faible, de l'ordre d'une formation par an.

En revanche, les formations pour les personnels sont en augmentation importante (+24% de moniteurs et +68% de formations de base). Ils concentrent encore la majeure partie des volumes horaires dévolus à l'ES&ST.

On constate pourtant que **18% des moniteurs recensés sont inactifs** : ils n'ont assuré ni formation ni recyclage depuis les deux dernières années. Or, ces moniteurs sont recyclés la plupart du temps, les convocations ne tenant compte que depuis peu de l'activité réelle des moniteurs.

On peut estimer que la situation va se stabiliser en 2006-2007, permettant ainsi de recentrer la formation des enseignants sur les fondamentaux de l'enseignement en santé et sécurité au travail.

D. une grande diversité des parcours de formation

Si, ces dernières années, le volume de formation des enseignants en S&ST dans les académies est resté stable, il n'y a pas eu de réelle mise en place de parcours de formations, ni de gestion individualisée des compétences acquises par les enseignants.

Les modules de formation en S&ST ont **des formats extrêmement variables** d'une académie à l'autre. Cela ne permet pas d'analyser qualitativement le transfert de compétences des professionnels de la prévention vers les enseignants, ni l'adéquation de l'offre en réponse aux exigences des référentiels.

Depuis deux années, l'utilisation de **l'outil de gestion en ligne** permet la remontée d'éléments quantitatifs particulièrement significatifs. Jusqu'à présent limité aux dispositifs SST et PRAP, il permet de **mesurer le taux réel de démultiplication** de ces formations et d'analyser les résultats.

Il commence à être utilisé pour anticiper les besoins en renouvellement et plus généralement amorcer une véritable gestion des parcours individuels de formation en Santé et Sécurité au Travail.

III. les axes de progrès

A. une nouvelle structuration du dispositif de formation

Rappelons les étapes du dispositif d'enseignement en Santé et Sécurité au Travail :

- au niveau national, le **transfert de compétences** en S&ST des préventeurs vers les formateurs d'enseignants, par deux types d'actions, assurées par l'INRS:
 - la participation des préventeurs à la définition ou à la rénovation des diplômes dans le cadre des commissions ad hoc de l'éducation nationale
 - la formation de formateurs d'enseignants
- au niveau régional, la **démultiplication de la formation jusqu'à l'élève**, accompagnée par les CRAM/CGSS :
 - dans un premier temps par les Plans Académiques de Formation ainsi que par les organismes de formation de l'enseignement technique privé et de l'apprentissage
 - puis, naturellement, l'intégration des compétences en S&ST dans la formation de l'élève dispensée par ses enseignants au regard des référentiels des diplômes.

1. pour les élèves : des exigences différentes suivant les niveaux

Si la maîtrise des risques au travail concerne tous les niveaux des lycées professionnels et technologiques, les compétences attendues en Santé & Sécurité au Travail doivent tenir compte de la **qualification professionnelle**, du **secteur d'activité** et du **niveau d'autonomie** du futur salarié dans l'entreprise.

Ces trois critères, à la base de la construction des référentiels, sont déclinés en champs d'application et niveaux de compétences dans un continuum de formation.

a. en CAP-BEP

L'évaluation des compétences en S&ST est limitée au(x) **activités(s) de travail** et ne concerne que les activités réalisées en autonomie.

L'éducation à la santé est un pré requis à l'identification des dangers. Cependant, en milieu professionnel, certains dangers ne sont pas directement perceptibles et doivent faire l'objet d'une mise en évidence au cours de l'apprentissage d'un métier pour être repérés. C'est le cas notamment pour l'électricité, les produits toxiques, les contraintes physiques...


La formation au Sauvetage Secourisme du Travail généralisée en CAP garantit non seulement une intervention adaptée en cas d'accident, mais permet aussi de **renforcer la notion d'atteintes à la santé** en situation professionnelle.

- **compétences:**
 - identifier les dangers de ses **activités de travail**
 - mettre en œuvre les mesures de protection collectives et individuelles disponibles
 - **alerter** en cas de situations dangereuses
 - adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement
- **limites et résultats attendus:**
 - utilisation d'outils simples d'observation (démarche d'identification des dangers)
 - application de principes généraux de prévention
 - formations "certificatives" : SST, PRAP, HE, CACES ...

b. en baccalauréat professionnel

Le champ d'autonomie sera élargi à la **situation de travail** (la situation de travail intègre le poste de travail ainsi que les activités professionnelles amont-aval et collatérales).

La capacité d'alerte développée en CAP-BEP en cas de situation dangereuse doit être enrichie à ce niveau par la capacité à être **force de proposition** pour supprimer ou réduire les risques.



Le diagramme illustre le niveau IV de compétence. Il est représenté par un ovale jaune contenant un ovale orange plus petit. L'ovale orange est étiqueté 'niveau IV' et 'situation(s) de travail'. À l'extérieur de l'ovale orange, mais à l'intérieur de l'ovale jaune, sont indiqués les niveaux III et II.

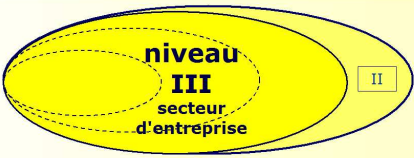
es.st
enseigner la santé & sécurité au travail
technicien

- **compétences:**
 - identifier et évaluer les risques d'accident ou d'atteinte à la santé de sa (ses) **situation(s) de travail**
 - **proposer** et hiérarchiser **des mesures correctives de prévention**
 - adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement
- **limites et résultats attendus:**
 - utilisation d'outils d'analyse des risques, du travail, d'accident
 - formations "certificatives" : SST, PRAP, HE, CACES ...

c. en BTS

Le champ d'intervention se situe au niveau d'un **secteur d'entreprise**, il prend en compte **l'organisation du travail** (conception, réalisation et validation des activités professionnelles).

En fonction des parcours scolaires des étudiants, les compétences liées à la prévention de correction devront être acquises et complétées par la **prévention de conception** des situations, des équipements ou des lieux de travail.



Le diagramme illustre le niveau III de compétence. Il est représenté par un ovale jaune contenant un ovale orange plus petit. L'ovale orange est étiqueté 'niveau III' et 'secteur d'entreprise'. À l'extérieur de l'ovale orange, mais à l'intérieur de l'ovale jaune, est indiqué le niveau II.

es.st
enseigner la santé & sécurité au travail
technicien supérieur

- **compétences:**
 - identifier et évaluer les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé liés aux situations de travail en correction ou **dès la conception**
 - **choisir** des mesures de prévention, de protection ou les instructions pour les opérateurs
 - **valider** et mettre en œuvre des mesures de prévention
- **limites et résultats attendus:**
 - maîtrise des outils d'analyse des risques, du travail et des accidents. Prise en compte de la réglementation et des normes en S&ST dans les projets de conception.
 - formations "certificatives" : HE, CACES ...

Un **recentrage sur les grandes compétences** à acquérir en fonction du niveau des diplômes permet d'articuler de façon plus adaptée la **complémentarité** entre **Santé & Sécurité au Travail** (enseignée et évaluée tout au long de l'apprentissage) et les **formations certificatives** garantissant un certain niveau d'intervention dans un contexte professionnel particulier.

2. pour les maîtres du second degré

a. en formation initiale

Tous les IUFM ne sont pas concernés par l'ES&ST, car la formation initiale des professeurs de **l'enseignement professionnel** est regroupée sur **moins de 10 établissements**. Depuis quelques années, 6 d'entre eux⁶ expérimentent l'intégration de cet enseignement dans la carte de formation des professeurs stagiaires.

Les nouveaux enseignants étant majoritairement issus des diplômes et des concours, leur expérience de l'entreprise n'a souvent été vécue que sous le statut de stagiaire.

⁶ Aix-Marseille, Créteil, Lille, Lyon, Nantes et Toulouse

Au départ, on a essayé d'adapter les contenus de la formation continue dans un volume horaire réduit. Rapidement, il a paru plus judicieux d'adopter une **stratégie de sensibilisation** plus adaptée au public et aux objectifs de professionnalisation des IUFM.

La mise en commun des expérimentations réalisées dans ces 6 IUFM permet aujourd'hui de distinguer trois grands axes de sensibilisation :

- **établir un lien entre "éducation à la santé" et "santé & sécurité au travail"**

Comme pour la formation des élèves, et au contraire de la formation continue des enseignants, il semble nécessaire de renforcer les objectifs et les contenus de l'éducation à la santé chez les jeunes professeurs de l'enseignement professionnel.

Cette base de connaissances leur permet de réaliser des travaux interdisciplinaires, notamment avec leurs collègues de l'enseignement général.

La formation au Sauvetage Secourisme du Travail, dispensée en début de seconde année d'IUFM, répond bien à cet objectif en associant la notion d'accident aux problématiques spécifiques du travail.

- **participer à la professionnalisation des enseignants**

Cette sensibilisation doit aussi aider l'enseignant stagiaire à bâtir des situations pédagogiques présentant le plus grand niveau de sécurité pour les élèves.

Une information sur la **responsabilité des enseignants**, la présentation des **principes généraux de prévention** et une **évaluation des risques** (réalisée lors des stages professionnels en entreprise) se généralisent progressivement dans les IUFM.

- **inscrire l'enseignant dans un parcours de formation en santé & sécurité au travail**

La **formation initiale** prépare essentiellement l'enseignant à réaliser des **séquences pédagogiques** dans de bonnes conditions.

La maîtrise du **transfert de compétences** en Santé & Sécurité au Travail vers les élèves sera **acquise progressivement** lors des premières années d'enseignement et devra être renforcée par la formation continue.

Le plan de formation proposé par le CNESST devrait permettre d'individualiser les parcours de formation de ces enseignants lors de leurs premières années de titularisation.

Pour compléter cette sensibilisation du futur enseignant, il y a également des **formations certificatives** :

- **l'habilitation électrique** dont le nouveau référentiel vient d'élargir le nombre de secteurs professionnels concernés⁷. La compétence à travailler ou à faire travailler des élèves en sécurité sur des appareils ou équipements électriques est indissociable de la compétence professionnelle de ces enseignants; à ce titre elle doit être acquise et validée dès la formation initiale.
- de manière optionnelle dans certains IUFM, le **monitorat de Sauvetage Secourisme du Travail** en continuité de la formation de base en secourisme proposée à l'ensemble des enseignants stagiaires.

⁷ Électrotechnique, Électronique, Domotique, Maintenance Industrielle, Informatique et réseaux industriels, Contrôle industriel et régulation automatique, Mécanique et Automatismes Industriels, Énergétique et Génie climatique ...

b. en formation continue

- **une logique de formation inverse**

On a constaté que la formation des enseignants en Santé & Sécurité au Travail commençait (et se terminait souvent...) par des formations certificatives (Sauvetage Secourisme du Travail, PRAP, habilitation électrique).

Or, si une entrée en prévention par la mise en évidence de la notion de dommage (cas du secourisme) convient pour les élèves, et particulièrement pour les niveaux V, elle ne saurait suffire à former des formateurs en ES&ST.

Une nouvelle fois, l'obligation réglementaire va aider à réorienter les pratiques : depuis la circulaire CNAM de 2003, il est prévu d'intégrer dans la formation des secouristes du travail des "**prérequis en prévention**"⁸. Pour ce faire, il devient donc nécessaire de former les moniteurs en santé & sécurité au travail.

Or, cette **nouvelle exigence** ne se limite pas au Sauvetage Secourisme du Travail. Il importe que les modules certificatifs s'insèrent vraiment dans le parcours de formation de tout enseignant devant délivrer des certifications, et plus généralement, préparant à un diplôme intégrant des compétences en santé et sécurité au travail.

Aussi, toutes les formations de formateurs doivent s'appuyer sur des prérequis spécifiques :

- la maîtrise des **démarches et méthodes en prévention**
- la prise de conscience des **enjeux socio-économiques** de l'accès des jeunes au monde du travail et particulièrement leur "sur-accidentabilité" s'ils sont insuffisamment préparés à évaluer les risques au travail
- une connaissance minimum des situations de **travail en entreprise**, bien différentes des situations d'apprentissage.

- **gérer des parcours de formation**



⁸ Promouvoir la prévention des risques professionnels : ce thème est abordé tout au long de la formation au Sauvetage Secourisme du Travail. Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le Secouriste du Travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise. Le SST devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention capable, non seulement, d'apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques (code du travail L 230-2 et R 230-1), mais également de faire remonter les informations nécessaires à son actualisation. (circulaire CNAMTS DRP n°150/2003 du 2/12/2003)

Ce schéma illustre l'optimisation des parcours de formation des enseignants:

- en définissant un module de base commun à toutes les formations certificatives (l'enseignant n'a pas à refaire les mêmes parcours à chaque nouvelle formation certificative)
- en réaffirmant les principes de démultiplication et de progressivité.

En effet, décomposer les parcours de formation de formateurs (moniteurs) en 2 étapes permet d'optimiser les conditions de ces formations :

- la maîtrise d'un niveau de base (identique à celui qui sera dispensé ultérieurement) est assurée au niveau des structures d'établissement
- la durée de l'acquisition du niveau de formateur (moniteur), incombant à des formateurs académiques, s'en trouve allégée d'autant.

Cette structuration des parcours de formation introduit une nouvelle notion, celle de la traçabilité des formations en ES&ST.

En 2005, on compte plus de 5000 moniteurs de Sauvetage Secourisme du Travail dans le dispositif de la formation initiale (enseignement secondaire et supérieur, public et privé, apprentissage). Depuis le début du partenariat français pour l'EPRP, une part importante de ces enseignants a suivi des modules de formation en S&St, de durée et de contenu méthodologique variables, mais suffisants pour leur permettre de transférer ces "prérequis en prévention" aux sauveteurs secouristes du travail.

Le recensement des enseignants "à jour" est actuellement en cours grâce à l'outil de gestion en ligne des formations certificatives. Il permettra parallèlement le repérage des enseignants prioritaires pour un rattrapage lors des prochains plans académiques de formation.

3. pour l'enseignement supérieur

a. à l'université

Évaluer ou recenser les enseignements liés à la prévention des risques professionnels dans les 91 universités françaises ne semble ni réaliste, ni pertinent. Seules les formations spécialisées en Santé et Sécurité au Travail font l'objet d'une information spécifique sur le site de l'ONISEP et sur la base de données OFORT du site de l'INRS.

Cependant il est possible (notamment dans le cadre du LMD) d'établir des partenariats entre les universités concernées et les CRAM sur la base des référentiels proposés par l'INRS pour les diplômes de niveaux III, II et I.

Ces partenariats peuvent s'appuyer sur le principe des ECTS (European Credit Transfer System) et, dans un premier temps, faire l'objet d'un label régional.

Concernant les doctorats (diplômes de niveau I), une commission du CNESST étudiera au cas par cas la possibilité d'accompagner des thèses en lien avec la santé et la sécurité au travail ou de s'associer avec des universités dans des projets de formation par la recherche.

b. en écoles d'ingénieurs

En regard de la santé et de la sécurité au travail, les écoles d'ingénieurs représentent un ensemble spécifique dans l'enseignement supérieur. Pour des raisons historiques et culturelles certaines de ces écoles intègrent dans leurs formations un enseignement en lien avec la prévention des risques professionnels.

Quand ils existent, ces enseignements sont regroupés, soit dans des thématiques plus larges, soit dans des disciplines associées telles que les risques industriels ou environnementaux, la sûreté de fonctionnement des systèmes, le développement durable, l'ergonomie, la fiabilité, les sciences du danger,...

L'analyse de quelques programmes proposés aux élèves ingénieurs montre des approches le plus souvent "technocentrées". La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail est rarement présentée comme une problématique d'étude à part entière, mais plus souvent comme un critère de validation d'un projet.

Pour permettre aux écoles de positionner leurs enseignements le Cnes&st propose un **référentiel de compétences** inscrit dans la continuité des actions de formation de l'enseignement secondaire.

Les compétences acquises aux niveaux V, IV et III (cf. enseignement secondaire) sont des **prérequis** que les étudiants venant des classes préparatoires ne possèdent pas.

Elles doivent donc être intégrées à la préparation des Stages d'Insertion en Milieu Professionnel (les stages ouvriers).



- **compétences:**
 - repérer dans l'entreprise les **enjeux** humains, sociaux, économiques et juridiques de la S&ST
 - intégrer la S&ST dans la **gestion** de ses activités et la conduite de ses projets
 - contribuer au **management de la S&ST** dans l'entreprise
- **limites et résultats attendus:**
 - pilotage de ses activités en cohérence avec le **système de management de la S&ST** de l'entreprise à l'aide des outils de la prévention (analyse des risques, du travail, des accidents...)

Une stratégie à 3 niveaux pour l'enseignement supérieur



B. la mise en oeuvre par les conventions

1. les conventions régionales pour l'enseignement professionnel

Relais régional des accords nationaux⁹, basées sur la mise en commun "de moyens humains, techniques et financiers," les conventions régionales entre les CRAM/CGSS et les académies sont les instances de mise en oeuvre du partenariat français.

Ce principe du binôme éducation et prévention est unique en Europe et nous permet d'affirmer la généralisation de cet enseignement aux niveaux V (CAP-BEP) et IV (baccalauréat professionnel). En France, le niveau III demeure encore peu consolidé.

Pour assurer la pérennité du partenariat français, **trois axes** de développement permettraient de **guider** les actions des comités de pilotage régionaux.

a. établir la coordination entre les comités de pilotage ES&ST et les services gestionnaires de la formation continue.

Les relations entre les comités de pilotage Es&st et les Plans Académiques de Formation (PAF) ne garantissent pas toujours une programmation de la formation continue ciblée vers les enseignants concernés.

Il faut également considérer la capitalisation des compétences acquises par les enseignants formés et la répartition des supports budgétaires entre les crédits des conventions et les budgets académiques de la formation continue.

Plusieurs facteurs expliquent ces difficultés de coordination :

- **une programmation des comités de pilotage difficilement compatible avec le calendrier de programmation des PAF.**

En effet, si les représentants des délégations académiques gestionnaires de la formation des enseignants sont généralement associés aux travaux des comités de pilotage, le décalage des calendriers de réunions créent deux situations paradoxales : certains comités de pilotage entérinent un plan de formation en Es&st élaboré et validé dans une autre instance, d'autres n'évaluent que la présentation des résultats.

- **des modules de formation plus nombreux et moins lisibles.**

Le plan de formation proposé par le Cnes&st devrait améliorer la programmation, cependant les trois modalités de formation continue (public désigné, public volontaire et bassin de formation) ne sont pas toujours adaptées aux caractéristiques des formations. Par exemple, de nombreuses formations au monitorat SST ou PRAP sont programmées en public désigné, ce qui explique en partie le fort taux de moniteurs inactifs (n'ayant pas répercuté la formation à leurs élèves) dans certaines académies. (voir annexe)

- **l'absence de capitalisation des parcours de formation des enseignants**

Elle est en partie compensée par la gestion en ligne des formations SST et PRAP mais elle nécessite une meilleure communication entre les correspondants académiques de la gestion en ligne, les comités de pilotage et les gestionnaires de la formation continue pour optimiser les PAF.

⁹ Accord-cadre de février 1993 et Protocole d'accord d'octobre 1997

- **la répartition des charges financières entre les crédits des conventions et les budgets de la formation continue**

Elle fait l'objet d'une négociation stage par stage dans la plupart des comités de pilotage. Seuls quelques comités ont rédigé un principe de répartition des charges financières reproductible d'une année sur l'autre et permettant un financement serein lors de la programmation du PAF. Cette situation est souvent liée à une rédaction des conventions peu explicite sur l'utilisation et les délais de mise à disposition des crédits. Il est souhaitable d'améliorer soit par avenant, soit lors du renouvellement des conventions les articles traitant de la mise à disposition des budgets afin de les coordonner avec la programmation des PAF.

b. évaluer l'intégration de l'es&st dans l'enseignement

Progressivement, les parcours de formation et la capitalisation des compétences des enseignants s'organisent; cependant l'évaluation de la transmission de cet enseignement à l'élève reste à consolider.

"L'évaluation des compétences en matière de prévention des risques professionnels doit s'effectuer à partir de situations représentatives de l'activité professionnelle, dans le cadre des épreuves d'examen validant les compétences du domaine professionnel du diplôme :

- *évaluation de la formation en entreprise,*
- *contrôle(s) en cours de formation (sous forme d'épreuve pratique, d'étude de cas...),*
- *épreuve professionnelle de synthèse,...*

Selon des modalités à définir pour chaque diplôme, la situation d'évaluation devra permettre de valider tant des connaissances scientifiques et techniques que l'acquisition de comportements et de démarches méthodologiques en matière de prévention. Il sera éventuellement fait appel à des professionnels de l'Institution de Prévention des Risques professionnels de la Sécurité Sociale lors de la constitution des jurys".(accord-cadre du 1^{er} février 1993).

La rénovation des CAP et la généralisation du Contrôle en Cours de Formation intègrent bien l'évaluation des compétences en Santé & Sécurité au Travail acquises au sein de l'établissement d'enseignement, mais leurs mises en œuvre en entreprise semblent aujourd'hui plus difficiles à évaluer.

La situation est identique en baccalauréat professionnel, à l'exception des sections impliquées dans les démarches SYNERGIE École-Prévention-Entreprise et des académies disposant de recommandations pédagogiques spécifiques pour la rédaction et la soutenance des rapports de stage en entreprise.

En BTS, les sujets d'examen font rarement l'objet d'une évaluation de la Santé & Sécurité au Travail. Les thèmes industriels, eux, peuvent intégrer cette dimension mais la visibilité n'en est pas suffisante pour permettre une analyse.

Enfin, une meilleure représentation des IA-IPR dans les comités de pilotage devrait permettre de promouvoir une offre de formation pour les lycées technologiques.

2. les conventions nationales spécifiques

Pour compléter les partenariats régionaux, des conventions nationales répondent à des approches spécifiques.

a. formation initiale des enseignants

Les conventions entre l'INRS et les IUFM sont justifiées par le caractère national du mouvement des enseignants à l'issue de leur formation.

b. enseignement technique privé

Parallèlement aux conventions régionales entre les CRAM/CGSS et les académies, il existait des conventions particulières entre des CRAM et différents organismes de l'enseignement technique privé :

- CNFETP *10* (Lille, Nantes, Lyon)
- IRFEC de Toulouse
- CTPN et UNETP *11* de Bretagne

En 2005 la CNAMTS et l'UNETP ont regroupé ces actions en une **convention unique** afin d'améliorer le pilotage et la gestion et assurer une répartition équitable de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national.

Cette convention nationale associe les 13 nouveaux territoires FORMIRIS et les 3 sites du CNFETP. Le comité de pilotage CNAMTS/UNETP du 13 décembre 2005 a arrêté les principes de fonctionnement suivants :

- le **recensement des demandes** de formation en ES&ST est réalisé par les 13 territoires **FORMIRIS**,
- la fédération FORMIRIS établit la **carte nationale des offres de formation** en partenariat avec le comité de pilotage national,
- le **plan de formation proposé par le Cnes&st** est adopté (généralisation des **prérequis** en Santé & Sécurité au Travail et complément de formation pour les moniteurs SST et PRAP précédemment formés).

Compte tenu de l'expérience acquise lors des conventions précédentes la **gestion des formations** reste localisée sur **5 sites** : Lille, Nantes, Lyon, Rennes et Toulouse.

Le 31 janvier 2006, à la CNAMTS, une **réunion nationale** organisée par l'UNAPEC ¹² a confirmé ces nouvelles modalités auprès de plus de 150 chefs d'établissement et chefs des travaux de l'enseignement technique privé.

c. l'apprentissage

L'objectif est d'intégrer la Santé & Sécurité au Travail dans les dispositifs de formation des réseaux de la formation en alternance.

Le CCCA-BTP est actuellement le seul réseau de l'apprentissage à l'avoir mis en œuvre, selon trois axes, soutenus par leurs partenaires sociaux :

- le CFA une entreprise comme les autres : formation des équipes de direction au **management de la santé et sécurité au travail**,
- le CFA lieu d'enseignement : **formation de formateurs** et **démultiplication** dans les CFA vers les apprentis,
- le CFA interface avec les entreprises : **partage de bonnes pratiques** en S&ST notamment avec les maîtres d'apprentissage.

¹⁰ Centre national de formation de l'enseignement technique privé

¹¹ Union nationale de l'enseignement technique privé

¹² devenue la fédération FORMIRIS

conclusion

Comme le rappelle la circulaire de rentrée 2006¹³, "l'éducation à la sécurité au travail doit permettre aux élèves, **futurs citoyens, futurs employeurs ou salariés**, d'y développer des analyses lucides et des démarches solidaires. Ainsi, ils pourront adopter, face aux divers risques, des **conduites autonomes et adaptées**, qu'elles **soient prévoyantes ou réactives**. Cette éducation concerne le domaine de la **santé et de la sécurité, mais aussi celui du travail**".

Le présent rapport apporte des **éléments de structuration** tant pour la formation des maîtres que pour l'enseignement dispensé aux élèves, étudiants et apprentis.

Concernant les maîtres, l'acquisition de prérequis en prévention basée sur des situations de travail en entreprise et précédant les formations à caractère réglementaire en Santé et Sécurité au Travail doit améliorer les apprentissages proposés aux jeunes face aux risques professionnels.

Concernant les jeunes, les compétences en Santé et Sécurité au Travail acquises au cours de leur formation initiale ne seront effectives que si les entreprises qui les accueillent lors de leur entrée dans la vie active prennent le **relais de l'école** par des stratégies d'accueil, de tutorat et d'accompagnement professionnel.

Si la généralisation de cet enseignement est aujourd'hui une réalité en France, avec une forte concentration sur les niveaux V et IV et une certaine dispersion dans les niveaux supérieurs, **le CNES&ST souhaite aujourd'hui se rapprocher des entreprises** et des branches professionnelles afin d'en apprécier les effets dans le monde du travail.

Ainsi, la **transition entre l'école et l'entreprise** devra faire l'objet d'études qualitatives tenant compte des secteurs professionnels et des niveaux de formation afin d'améliorer la santé et la sécurité des jeunes lors de leurs premiers emplois.

¹³ BOEN n°13 du 31 mars 2006

A. la déclaration de Berlin



Comité international pour l'éducation et la formation à la prévention
de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS)

Berlin, les 25, 26 et 27 septembre 2006

Déclaration de Berlin pour le développement d'une culture de prévention en santé et sécurité de l'école au travail

dans le cadre du **3^e séminaire international** du Comité international pour l'éducation et la formation à la prévention, auquel ont participé l'**Organisation internationale du travail** (OIT) et l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS).

En matière de santé et sécurité au travail (SST), les jeunes travailleurs, significativement plus exposés aux contraintes physiques et organisationnelles, constituent une population à haut risque et ils subissent davantage d'accidents que les travailleurs plus âgés.

Cette déclaration vise à :

- **énoncer les objectifs** de l'éducation et de la formation à la prévention, soit
 - rendre tout citoyen, et plus particulièrement tout travailleur, plus conscient des risques qu'il rencontre ou qu'il contribue à créer pour lui-même et pour les autres;
 - le rendre capable de participer à la prévention des risques.
- **réaffirmer et généraliser** à l'ensemble des étapes décrites ci-après **les principes** favorisant le maintien et le développement d'une « culture de prévention » définis dans le *Protocole de Québec*, soit
 - l'acquisition de compétences en SST au fur et à mesure de l'apprentissage;
 - une évaluation régulière de ces acquis;
 - la nécessité de pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité
 - la conformité aux normes et aux règles du matériel, de l'équipement et de l'environnement.

- **définir les éléments de la stratégie** de promotion de ces principes, concertée entre différents milieux (*prévention, école, formation professionnelle, entreprise*), leurs contributions, leurs exigences et leurs relations.

de l'école au travail les 3 étapes de la stratégie en Santé & Sécurité

- **éduquer à la prévention en santé et sécurité dès le plus jeune âge**
- **former à la santé et sécurité au travail**
- **accompagner les jeunes dans leurs premiers emplois**

Ces 3 étapes se différencient, en fonction des cadres où elles se déroulent et de l'âge des publics, essentiellement par les contenus qui seront abordés et par les acteurs de leur mise en œuvre mais elles s'articulent dans une continuité, chacune constituant le pré requis de la suivante.

La stratégie globale nécessite, pour chacune, des actions concertées entre des instances partenariales différentes.

I. l'éducation à la santé et à la sécurité dès l'école primaire

Les jeunes doivent recevoir une éducation qui les prépare à maîtriser les principaux risques de la vie courante et à participer à la prévention des accidents et des atteintes à la santé.

L'éducation est un des moyens privilégiés pour développer le potentiel des personnes et stimuler l'établissement de conditions favorables à la santé, à la sécurité et au bien-être. La sécurité est entendue comme un élément de la santé, conformément à la définition de l'OMS.

acteurs :

- les organismes directement concernés par l'éducation, la santé, la sécurité et la jeunesse dans le cadre des politiques nationales
- les organisations de parents.

contenus :

- l'apprentissage, le plus précoce possible, de comportements et de bonnes pratiques permettant de détecter, éviter et contrôler les risques de la vie courante en matière de santé et de sécurité.

II. l'acquisition de compétences en santé et sécurité au travail dans la formation professionnelle et technique

Les jeunes doivent recevoir une formation et un enseignement qui leur permettent de faire face aux risques professionnels.

acteurs :

- les institutions publiques ou privées en charge
 - de la prévention des accidents et des maladies professionnels

- de la formation et de l'enseignement
- les partenaires sociaux

Le *Protocole de Québec* constitue le cadre de référence pour la coopération entre ces institutions. Il établit les principes et les modalités d'une démarche concrète.

méthodes et contenus :

- participation à la détermination des compétences en SST, à la conception des programmes, à l'élaboration de matériel didactique et à la formation des maîtres aux exigences de la SST
- connaissances et habiletés nécessaires aux futurs travailleurs et employeurs pour identifier les sources de danger, évaluer les risques et mettre en place des moyens de prévention pour les éliminer ou à défaut les contrôler

III. l'accueil et l'accompagnement des jeunes travailleurs en matière de prévention et de santé et sécurité

Les jeunes qui intègrent le marché du travail doivent être informés des risques reliés à leur travail et recevoir la formation, l'entraînement et la supervision appropriés.

acteurs:

- la responsabilité n'est pas seulement celle de l'État qui doit déterminer les obligations des entreprises;
- les responsabilités se partagent aussi avec les organisations des employeurs et des travailleurs dont il importe de susciter l'adhésion.

contenus et méthodes:

- outils de gestion de la santé et sécurité
- dispositifs d'accueil et de formation
- règlements et normes

appel à l'action

Le Comité international pour l'éducation et formation à la prévention invite les participants du Séminaire de Berlin à promouvoir le développement d'une culture de prévention de l'école au travail en :

- favorisant la coopération entre les domaines de la prévention, de l'éducation, de la formation et de la recherche
- exerçant leur rôle d'influence lors de l'élaboration des politiques et programmes
- s'engageant à promouvoir et valoriser la conclusion d'accords de partenariat nationaux ou régionaux entre les institutions et/ou les organisations définies précédemment en vue d'atteindre cet objectif de protéger les jeunes travailleurs.

B. les statistiques des formations

1. Sauvetage Secourisme du Travail

	années scolaires		évolution	% des formations de personnels
	2004-2005	2005-2006		
total formation initiale	83 611	98 242	17,5%	8.4 %
enseignement public (académies)	65 308	74 768	14,5%	
Lille	7 029	7 215	2,6%	15.2 %
Aix-Marseille	4 315	4 744	9,9%	24.3 %
Bordeaux	2 948	3 829	29,9%	7.6 %
Réunion	3 057	3 438	12,5%	13.6 %
Créteil	2 473	3 402	37,6%	8.4 %
Nancy-Metz	2 665	3 327	24,8%	9.9 %
Strasbourg	2 809	3 245	15,5%	9.4 %
Grenoble	2 872	3 168	10,3%	6.6 %
Toulouse	2 635	3 148	19,5%	7.4 %
Orléans- ours	2 647	2 956	11,7%	12.4 %
Montpellier	2 782	2 818	1,3%	9.5 %
Versailles	2 455	2 804	14,2%	8.5 %
Nantes	3 020	2 801	-7,3%	7.0 %
Reims	2 318	2 623	13,2%	4.1 %
Amiens	1 986	2 306	16,1%	9.1 %
Lyon	1 707	2 219	30,0%	5.2 %
Nice	1 674	2 089	24,8%	1.6 %
Rennes	1 620	1 974	21,9%	3.5 %
Besançon	1 894	1 861	-1,7%	13.6 %
Clermont-Ferrand	1 734	1 855	7,0%	19.5 %
Rouen	1 524	1 773	16,3%	11.3 %
Poitiers	1 352	1 730	28,0%	6.2 %
Caen	1 422	1 697	19,3%	6.0 %
Paris	1 340	1 553	15,9%	7.5 %
Dijon	1 448	1 338	-7,6%	3.9 %
Limoges	1 205	1 194	-0,9%	13.6 %
Guadeloupe	688	1 113	61,8%	7.2 %
Martinique	697	866	24,2%	21.9 %
Corse	127	378	197,6%	20.1 %
Guyane	60	344	473,3%	4.7 %
Mayotte	422	485	14,9%	13.4 %
Nouvelle-Calédonie	349	433	24,1%	0.5 %
Wallis et Futuna	9	42	366,7%	50 %
Polynésie française	25	-		
enseignement technique privé	9 023	10 824	20,0%	
Sud Est	3 388	4 107	21,2%	3.8 %
Nord – Région Parisienne	1 852	2 882	55,6%	2.5 %
Ouest - Centre	1 977	1 784	-9,8%	4.6 %
Midi-Pyrénées - Aquitaine	626	1 030	64,5%	3.3 %
Bretagne	1 180	1 021	-13,5%	0.9 %
apprentissage	9 280	12 650	36,3%	
3CA-BTP	9 228	12 431	34,7%	1.1 %
ANFA	52	219	321,2%	0 %

Sauvetage Secourisme du Travail

répartition par diplôme préparé

adultes : 8.4 % 8 279

non précisé	8.3 %	8176	■
CAP	0.1 %	104	■
BEP	0 %	2	■
BAC PRO	0 %	2	■
aide à la personne	0 %	13	■

élèves : 91.5 % 89 923

non précisé	7.6 %	7433	■
CAP	45.1 %	44303	■
BEP	13.3 %	13115	■
BAC PRO	20.5 %	20153	■
BTS	1.2 %	1173	
AUTRES MC	0.8 %	768	■
autres niv.IV	1 %	982	
ens. général	0.7 %	690	■
aide à la personne	0.3 %	285	■
SEGPA/EREA	1.5 %	1427	

répartition par secteur

adultes : 8.4 % 8 279

à préciser	7.5 %	7392	■
BTP	0.2 %	235	■
Médico-social	0.2 %	187	■
Industrie	0.2 %	163	■
Commerce et services	0.2 %	152	■
Transport - logistique	0.1 %	63	■
Bureautique	0 %	48	■
Hôtellerie - Restauration	0 %	45	■
Environnement	0 %	12	■

élèves : 91.5 % 89 923

Industrie	26.1 %	25633	■
BTP	21.9 %	21508	■
à préciser	12.4 %	12173	■
Médico-social	10.7 %	10463	■
Commerce et services	9.6 %	9385	■
Hôtellerie - Restauration	7.7 %	7570	■
Transport - logistique	1.4 %	1390	
Environnement	1 %	964	
Bureautique	0.9 %	859	■

2. Prévention des risques liés à l'activité physique

	PRAP IBC			PRAP 3S			total évolution	% du SST
	2004-2005	2005-2006	évolution	2004-2005	2005-2006	évolution		
total formation initiale	7696	8592	11,6%	887	1894	113,5%	22,2%	10,7%
enseignement public	6 988	7 568	8,3%	775	1643	112,0%	18,7%	12,3%
Strasbourg	943	1005	6,6%	46	99	115,2%	11,6%	34,0%
Lille	729	703	-3,6%	254	118	-53,5%	-16,5%	11,4%
Poitiers	616	651	5,7%	60	158	163,3%	19,7%	46,8%
Nantes	437	562	28,6%	27	100	270,4%	42,7%	23,6%
Nancy-Metz	624	436	-30,1%		97		-14,6%	16,0%
Orléans- ours	156	177	13,5%	204	345	69,1%	45,0%	17,7%
Martinique	191	403	111,0%		36		129,8%	50,7%
Rennes	28	134	378,6%		253		1282,1%	19,6%
Guadeloupe	175	329	88,0%		42		112,0%	33,3%
Aix-Marseille	150	303	102,0%	87	39	-55,2%	44,3%	7,2%
Créteil	268	340	26,9%				26,9%	10,0%
Réunion	66	299	353,0%	34	35	2,9%	234,0%	9,7%
Reims	287	291	1,4%				1,4%	11,1%
Bordeaux	354	192	-45,8%		80		-23,2%	7,1%
Toulouse	306	253	-17,3%				-17,3%	8,0%
Grenoble	298	204	-31,5%		42		-17,4%	7,8%
Montpellier	180	138	-23,3%	63	85	34,9%	-8,2%	7,9%
Lyon	278	220	-20,9%				-20,9%	9,9%
Rouen	133	220	65,4%				65,4%	12,4%
Nice	76	187	146,1%		8		156,6%	9,3%
Clermont-Ferrand	180	154	-14,4%				-14,4%	8,3%
Besançon	116	130	12,1%				12,1%	7,0%
Caen	17	20	17,6%		77		470,6%	5,7%
Limoges	45	65	44,4%		29		108,9%	7,9%
Versailles	110	81	-26,4%				-26,4%	2,9%
Paris	119	34	-71,4%				-71,4%	2,2%
Corse	17		-100,0%				-100,0%	0,0%
Amiens								0,0%
Dijon								0,0%
Guyane								0,0%
Mayotte	75		-100,0%				-100,0%	0,0%
Nouvelle-Calédonie	14		-100,0%				-100,0%	0,0%
Polynésie française		37						
enseignement privé	378	439	16,1%	112	251	124,1%	40,8%	6,4%
Sud Est	145	168	15,9%	76	143	88,2%	40,7%	7,6%
Nord - Région Parisienne	57	104	82,5%		10		100,0%	4,0%
Ouest - Centre	38	112	194,7%	36	98	172,2%	183,8%	11,8%
Midi-Pyrénées - Aquitaine	138	55	-60,1%				-60,1%	5,3%
Bretagne								0,0%
apprentissage	330	585	77,3%	-	-		77,3%	4,6%
3CA-BTP	330	585	77,3%				77,3%	4,7%

Prévention des risques liés à l'activité physique

répartition par diplôme préparé

adultes : 5.4 %		563
non précisé	5.3 %	557 ■
CAP	0.1 %	6 ■
élèves : 94.6 %		9923
CAP	27 %	2836 ■
BEP	39.5 %	4140 ■
BAC PRO	9.8 %	1030 ■
BTS	1.1 %	111
AUTRES MC	2.3 %	236
autres niv.IV	0.3 %	31 ■
ens. général	0.3 %	31 ■
aide à la personne	4.3 %	456 ■
SEGPA/EREA	4.9 %	518 ■
non précisé	6.2 %	652 ■

répartition par secteur

adultes : 5.4 %		563
à préciser	4.6 %	485 ■
BTP	0.3 %	36 ■
Industrie	0.2 %	22 ■
Médico-social	0.2 %	19 ■
Transport - logistique	0 %	1 ■
élèves : 94.6 %		9923
Médico-social	29 %	3038 ■
Industrie	19.5 %	2048 ■
BTP	19.4 %	2034 ■
à préciser	8.9 %	937 ■
Hôtellerie - Restauration	7.8 %	823 ■
Transport - logistique	4 %	422 ■
Commerce et services	3.9 %	411
Environnement	1.9 %	196
Bureautique	0.1 %	14 ■